

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 64 (1972)  
**Heft:** 8-9

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Place et rôle du médecin d'entreprise et de la médecine du travail dans l'industrie en Suisse**

*Par le Dr Théo Marti, privat-docent, Genève*

*Il y a, chaque jour, des accidents du travail. Il y a des maladies entraînées par les conditions dans lesquelles s'exerce l'activité professionnelle. Lutter contre ce double fléau, tant pour prévenir que pour guérir, doit donc être considéré comme une tâche sociale absolument fondamentale. Ce domaine de la médecine souffre cependant encore d'un sous-développement marqué. Législation insuffisante parfois, mais plus encore insuffisance de crédits, de moyens techniques et surtout de médecins. Il n'y a en Suisse qu'une trentaine de médecins complètement engagés dans cette activité. Et la médecine du travail n'est pas encore reconnue dans nos universités comme une discipline médicale spéciale, sauf à Zurich. D'où une carence regrettable de spécialistes formés. Il est essentiel que les Revues d'affaires apportent leur modeste contribution à l'effort fait pour tirer la médecine du travail de son rôle de parente pauvre. Nous avons donc demandé au Dr Théo Marti, privat-docent, qui œuvre depuis de longues années inlassablement pour améliorer la situation, l'article de synthèse que l'on va lire.*

«Revue d'économie d'entreprise», Coop, juillet 1972

### **Historique de la médecine du travail et révolutions industrielles**

Etant l'une des dernières-nées des branches de la médecine moderne, la médecine du travail n'est pas encore reconnue comme une discipline spéciale en Suisse. On assiste toutefois, comme l'a dit L. Ducrey, à un réveil de l'intérêt national pour les problèmes de la protection de la santé du travailleur.

Sans vouloir nous étendre sur des notions historiques, nous tenons tout de même à signaler que déjà en 1690, alors qu'il enseignait